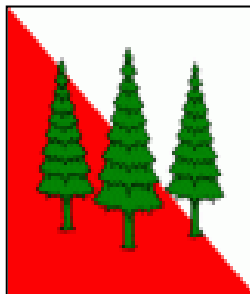


Conseil Communal d'Epesses

Procès-verbal de la séance



du 2 juillet 2007



Conseil Communal

Epesses, le lundi 2 juillet 2007

Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée ordinaire le lundi 2 juillet 2007 à 20 :00 à la salle du Conseil d'Epesses avec, pour ordre du jour :

APPEL DES MEMBRES

- | | |
|--|----------|
| 1. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER SUPPLEANT | 3 |
| 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2006 | 3 |
| 3. PREAVIS MUNICIPAL 1/07 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR LE DEPLACEMENT DE L'ENTREE DU CIMETIERE, LA CREATION DE PLACES DE PARC ET L'AMENAGEMENT D'UN ABRI POUR LES CONTENEURS A ORDURES. | 3 |
| 4. PREAVIS MUNICIPAL 2/07 RELATIF AU PRELEVEMENT DE L'INDEMNITE COMMUNALE LIEE A L'USAGE DU SOL POUR LA DISTRIBUTION ET LA FOURNITURE EN ELECTRICITE | 3 |
| 5. PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION 2006 | 4 |
| 6. PRESENTATION DES COMPTES 2006 | 4 |
| 7. MOTION SUR LA RELANCE D'UN PROJET DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE CULLY, EPESES, GRANDVAUX, RIEUX ET VILLETTE | 4 |
| 8. PREAVIS COMMUNAL N° 1/2007 RELATIF A LA FIXATION DES TRAITEMENTS DES AUTORITES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2006 - 2011 | 5 |
| 9. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR 2007 - 2008 | 6 |
| 10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE | 6 |
| 11. COMMUNICATIONS DU BUREAU | 7 |
| 12. DIVERS | 7 |

CONTRE-APPEL



Appel des membres

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, le Président ouvre cette séance ordinaire du Conseil communal d'Epesses en souhaitant la bienvenue à la Municipalité ainsi qu'à l'assemblée.

La secrétaire procède à l'appel : 25 membres sont présents, trois Conseillers communaux se sont excusés, Messieurs A. de Simone et F. Diserens sont absents.

Le Président énonce l'ordre du jour qui est ensuite voté et accepté à l'unanimité.

1. Assermentation d'un Conseiller suppléant

Le Président donne lecture de la lettre de démission du Conseil communal de M. Pierre Ogay qui ne réside plus sur le territoire de la Commune d'Epesses.

Il est procédé à l'assermentation de M. Marco Diaz. Le Président lui remet un exemplaire du "Règlement du Conseil communal" ainsi que la carte de « Garde-champêtre ».

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006

Chacun ayant reçu le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006, sa lecture n'est pas souhaitée. Le procès-verbal est ainsi soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

3. Préavis municipal 1/07 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire pour le déplacement de l'entrée du cimetière, la création de places de parc et l'aménagement d'un abri pour les conteneurs à ordures.

La parole est donnée au rapporteur de la commission, Katharina Duboux. Cette commission, également composée de Margaret Massy, de Antoine Bovard, de Christian Dick et de Philippe Rouge, s'est réunie le jeudi

14 juin dernier en présence de Jacques Oberli, Municipal, afin de connaître faits et détails sur ce dossier et d'en débattre.

En conclusion et eu égard aux arguments cités dans le rapport idoine, la commission unanime recommande au Conseil d'accepter ce préavis, qui n'apporte que des avantages pour le village d'Epesses et ses habitants, et d'ainsi, octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 45'000.—, à prélever sur les liquidités communales ou sur un emprunt aux meilleures conditions du moment, pour la réalisation de ce projet d'aménagement.

La discussion étant ouverte, aucune question ni commentaire n'intervenant, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité moins un avis contraire.

4. Préavis municipal 2/07 relatif au prélèvement de l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité

La parole est donnée au rapporteur de la commission, Alain Paley. Cette commission, également composée de François Diserens, de Jean-Marc Dupont et de Ilo Gocevski, Pierre Fonjallaz étant excusé, s'est réunie le jeudi 21 juin dernier. Yvan Rey, Municipal chargé de cet objet, leur a commenté ce préavis et leur a fourni des réponses claires afin qu'ils soient à même de comparer la situation de la commune avant et après le changement de méthode de calcul explicité.

En conclusion et eu égard aux arguments cités dans le rapport idoine, la commission unanime recommande au Conseil d'accepter ce préavis et d'accorder le prélèvement de l'indemnité communale liée à l'usage du sol de 0.7 ct/kWh sur toutes les consommations d'électricité du territoire communal, à compter du 1^{er} août 2007.

La discussion étant ouverte, aucune question ni commentaire n'intervenant, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.



5. Présentation du rapport de gestion 2006

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion, Catherine Fonjallaz. La CoGest composée de Jean-Daniel Berthet, de Christophe Cuendet, de Catherine Fonjallaz, de Pascal Fonjallaz et de Frédéric Hegg, s'est réunie le lundi 4 juin 2007 suite à la convocation de la Municipalité.

En conclusion, la commission de gestion a constaté que la Municipalité d'Epesses a très bien géré l'exercice 2006, malgré un déficit qui ne lui est pas imputable. Elle est ici remerciée pour son engagement à la bonne marche des affaires communales.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. Présentation des comptes 2006

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, Jean-Marc Oggier. La CoFin composée de Jean-Marc Badoux (Président), de Martial Duboux, de Didier Rouge et de Boris Vejdovsky s'est réunie les 11 et 18 juin 2007, afin d'étudier et d'analyser les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2006 et d'en établir le rapport. Les Membres de l'exécutif, accompagnés du Boursier, ont donné toutes explications et éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension du fascicule de présentation des comptes idoines.

Il est relevé à satisfaction la qualité de la présentation des comptes élaborée par la Municipale des finances et le Boursier. Les comptes ont été, comme chaque année, vérifiés par l'organe de révision agréé, la Fiduciaire J.-C. Mugny qui en a dressé le rapport lu à l'assemblée.

En conclusion, la commission des finances unanime propose d'adopter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2006 tels que présentés et d'en donner décharge à la municipalité et au boursier.

Le Président remercie le Rapporteur ; la discussion est ouverte.

Gérard Bucher, Municipal, nous fait part d'une information intéressante concernant les personnes subsidiées, selon la LAMal, dans la commune (37) et nous en explique le raisonnement chiffres à l'appui. Il relève la complexité de ces calculs et ajoute que l'on pourrait parfois être surpris des dénouements.

Antoine Bovard, Conseiller, rappelle que la facture sociale pèse très lourd dans notre budget, insiste sur la compréhension difficile de cet élément et souhaite qu'un expert cantonal compétent nous en donne une explication conforme.

Madame le Syndic nous informe que le DSAS édite une plaquette détaillant la participation financière des communes aux dépenses sociales cantonales à l'intention notamment des Députés et des communes ; des exemplaires peuvent être obtenus au Secrétariat général du Département de la Santé et de l'Action Sociale (téléphone : 021/316 50 21 – mailto : olivier.giroud@vd.ch). De plus, cet automne un cours d'information sur la péréquation et les finances communales sera mis sur pied via l'Etat de Vaud et l'UCV ; nous pourrions nous y inscrire.

La parole n'étant plus demandée, les comptes 2006 sont soumis à votation et sont adoptés à la majorité moins un avis contraire et une abstention.

Madame le Syndic remercie les membres de la CoFin et le Boursier pour leur travail.

7. Motion sur la relance d'un projet de fusion entre les communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette

La parole est donnée à Florence Gross, Conseillère et membre du Groupe de travail pour la procédure d'une fusion éventuelle de communes. Elle explique le but de la création de ce GT et procède à la lecture d'une motion réalisée par cinq membres de bureaux de Conseil des cinq communes concernées par la fusion. Dite motion sera également soumise à votation dans les quatre autres communes.



En conclusion, le Conseil communal charge la Municipalité d'Epesses de préparer un projet de fusion en tenant compte de six éléments dûment détaillés dans dite motion.

Le Président remercie Florence Gross et ouvre la discussion.

Jean-Marc Badoux nous dit son étonnement ; à son avis une fusion doit avoir lieu entre toutes les communes ou pas. Par ailleurs, l'analyse financière concernant un tel projet doit être étudiée très sérieusement, voire même reprise à zéro.

Le rapporteur précise que nous ne sommes qu'au début d'un processus et que bien évidemment une analyse financière sera faite en bonne et due forme. Elle explique également que la fusion idéale serait composée des cinq communes, mais qu'à tout prendre, une fusion à quatre communes est mieux que rien, ne serait-ce qu'eu égard au travail que réclame un tel projet.

Christian Dick déclare un sentiment de « sinistrose » tout comme il y a trois ans ; en fait, il ne voit pas l'intérêt d'une telle fusion.

Florence Gross, rapporteur, insiste sur le rôle de la motion ; la votation de ce soir ne concerne que la relance d'un projet de fusion et nous assure que le travail sera repris point par point. Elle ajoute encore que cette motion a été acceptée dans toutes les autres communes.

Jean-Marc Badoux demande un amendement en rapport à son intervention, à savoir une fusion à cinq communes ou rien; puis l'abandonne en finalité.

La parole n'étant plus demandée, la motion est soumise à votation et se voit adoptée à la majorité moins un avis contraire.

Sur demande de Blaise Duboux, le Président explique la genèse qui a conduit au processus d'une telle relance, à savoir, une convocation de la Préfecture le 2 avril dernier dans le but de créer un Groupe de travail à cet intention.

8. Préavis communal N° 1/2007 relatif à la fixation des traitements des Autorités du Conseil communal pour la législature 2006 - 2011

La parole est donnée, au nom du Bureau, à Louis Fonjallaz, Vice-Président, qui s'exprime sur ce préavis communal. Il donne lecture du point 3 concernant l'augmentation des indemnités des membres du Conseil et du salaire de la secrétaire, puis rappelle les montants inchangés.

En conclusion, il est demandé aux membres du Conseil communal d'accepter de fixer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, les traitements des autorités du Conseil communal pour la législature 2006 – 2011, tels qu'ils ont été proposés dans le présent préavis.

La discussion est ouverte.

Jean-Marc Badoux demande la parole au nom de la CoFin et manifeste sa surprise de voir augmenter les jetons de présence plutôt que les séances de commissions et les rapports, qui eux, demandent un réel travail. Il propose, de fait, une augmentation à **Fr. 50.—** pour chaque rapport de commission au lieu de Fr. 25.—, ainsi qu'une augmentation à **Fr. 30.—** au lieu de Fr. 15.— précédemment, pour chaque séance de commission.

La parole est donnée ensuite à Blaise Duboux qui s'étonne également de l'augmentation des jetons de présence. Il dit être d'accord pour une augmentation concernant le travail des commissions et leurs rapports, et être en accord également avec les amendes de Fr. 20.— prélevées en cas d'absence non excusée.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n° 1/2007 du bureau du conseil est soumis à votation.



Les indemnités modifiées sont acceptées avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 comme suit :

- a) Fr. 30.— / séance de commission au lieu de Fr. 15.— ;
- b) Fr. 50.— / rapport de commission au lieu de Fr. 25.— ;
adoptées à la majorité moins deux avis contraires et trois abstentions ;
- c) Fr. 20.— / amende pour absence non excusée au lieu de Fr. 10.— ;
adoptée à la majorité moins trois avis contraires et trois abstentions ;
- d) Fr. 2'000.— / salaire annuel de la secrétaire au lieu de Fr. 1'000.— ;
- e) demeurent inchangés : Fr. 15.— / jetons de présence ;
Fr. 25.— / heures bureau ;
Fr. 25.— / heures huissier.

adoptés à la majorité moins une abstention.

9. Election du Bureau du Conseil communal pour 2007 - 2008

Election du bureau du Conseil pour 2007 – 2008 : sont proposés, puis élus

- a) Christian Chappuis, président ; à bulletin secret : rentrés 25 / 1 blanc = 24
- b) Louis Fonjallaz, vice-président ; à bulletin secret : rentrés 25 / 1 blanc = 24
- c) Florence Gross, scrutatrice ; à main levée : à l'unanimité
- d) Alexandre Duboux, scrutateur ; à main levée : à l'unanimité
- e) Christian Dick, scrutateur suppléant ; à main levée : à l'unanimité
- f) Angelo De Simone, scrutateur suppléant. à main levée : à l'unanimité

10. Communications de la Municipalité

Yvan Rey, Municipal, explique ce qui suit concernant la « taxe déchets » :

suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets, nous devons introduire une taxe sur les ordures selon le principe du « pollueur-payeur ». Une commission formée d'un membre de chacune des cinq communes (pour Epesses Blaise Duboux) a été désignée dans le cadre du SIEL. Cette dernière est chargée d'étudier la meilleure alternative possible en tenant compte des décisions des communes alentour.

Yvan Rey, Municipal enchaîne avec le plan général pour l'évacuation des eaux « PGEE » :

dans ce cadre, Roger Jourdan Géomètre officiel, rencontre quelques difficultés à connaître de manière précise certains tronçons de notre réseau d'eaux usées. Afin de remédier à ce problème, des teintures, ainsi que la récolte d'information sur place seront prochainement organisés. Les propriétaires concernés seront informés afin d'être disponibles lors du passage des collaborateurs du Bureau R. Jourdan.

Jacques Oberli, Municipal, nous rappelle que, conformément aux prescriptions légales (art. 134 du Règlement de Police), les chemins, les sentiers, les coulisses et les dépotoirs situés sur la commune d'Epesses, doivent être nettoyés et vidés de tout dépôt d'ici au mercredi 25 juillet et qu'une visite sera organisée à cet effet.

Louis-Philippe Porchet, Municipal, annonce qu'un « tout ménage » parviendra sous peu à la population d'Epesses l'informant de la décision de la Municipalité d'octroyer un contrat de prestations à la police intercommunale de Lutry, afin d'opérer des contrôles sur le territoire d'Epesses ; son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 2007.



Nicole Gross, Syndic, énonce que « Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO ; c'est oui !

Suite au préavis positif du Conseil International des Monuments et des Sites, transmis le 14 mai 2007 à l'Office fédéral de la culture, le Comité du patrimoine mondial a admis l'inscription de Lavaux, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, lors de sa 31ème session le 28 juin 2007. Madame le Syndic en profite pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur soutien à la candidature de Lavaux. Une manifestation populaire « Lavaux en fête » est d'ores et déjà prévue le 22 septembre prochain afin de célébrer ensemble cet événement et couronner ce résultat.

11. Communications du Bureau

Le Conseil communal est convoqué le lundi 30 juillet prochain. Une demande de crédit extrabudgétaire concernant « le Syndicat des Hauts d'Epesses, rive droite du Rio de l'Enfer » où un glissement s'est produit sur la parcelle No 1475, fait l'objet d'un préavis municipal dont il faut débattre rapidement.

Les séances du Conseil communal suivantes sont d'ores et déjà fixées le 10 septembre pour l'arrêté d'imposition et le 10 décembre pour le budget. Merci d'en prendre note.

Le Président appelle des volontaires (8 habitants d'Epesses) pour ramer lors de la fête de sauvetage de Cully, le samedi 18 juillet, et les remercie par avance de bien vouloir s'inscrire après la séance.

12. Divers

Blaise Duboux nous parle de « Lavaux en fête » ; cette fête est programmée pour l'entrée de Lavaux dans le patrimoine de l'Unesco et se déroulera les 21 et 22 septembre. Le 21 est une journée réservée à la presse, plus de 200 journalistes sont attendus ; le 22 sera une journée ouverte à tous où plusieurs thèmes sont prévus sur différents sites.

Jean-Marc Badoux rappelle un manque de lumière au Crêt depuis 5 mois maintenant.

Christian Dick requiert diverses informations de l'ordre du contrôle des habitants ; il lui est conseillé de consulter le site du SCRIS où l'on trouve diverses et nombreuses informations sur les communes vaudoises.

Contre-appel

Il est procédé au contre-appel.

Il n'y a plus ni questions, ni commentaires. La séance est levée à 21 :35

Ainsi délibéré à Epesses, le 2 juillet 2007.

Pour le Conseil communal

Le Président

Christian Chappuis

La Secrétaire

E. Delley Leuenberger